



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – BATTERIE OPZV GEL

### 1. IDENTIFICATION

**Étiquette d'un produit:**

OPzV, batterie au gel tubulaire au plomb régulée par valve

**Utilisation du produit:**

Batterie de stockage électrique / Batterie de stockage au plomb-acide

**Fabricant:**

Surrette Battery Company Limited

**Préparé par:**

Surrette Battery Company Limited

**Date de préparation :**

20 août 2019

**Date de révision :**

1 mars 2023

**Nom et adresse du fournisseur :**

Surrette Battery Company Limited

P.O.Box 2020, 58 Lisgar St.

Springhill, Nova Scotia, Canada B0M 1X0

Tél : 902-597-3767

**Téléphone d'urgence #: CANUTEC**

1-613-996-6666

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

SANTÉ		ENVIRONNEMENTAL	PHYSIQUE
Toxicité aiguë (orale/cutanée/inhalation)	Catégorie 4	Chronique aquatique 1	Produits chimiques explosifs, division 1.3
Corrosion cutanée / Irritation	Catégorie 1A	Aquatique aiguë 1	
Lésions oculaires	Catégorie 1		
Reproducteur	Catégorie 1A		
Cancérogénicité (composés du plomb)	Catégorie 1B		
Cancérogénicité (arsenic)	Catégorie 1A		
Cancérogénicité (brouillard acide)	Catégorie 1A		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2		

## \*NOTE:

Les batteries OPzV ne sont pas dangereuses lorsqu'elles sont utilisées conformément aux instructions du fabricant dans des conditions normales\*

## MENTIONS DE DANGER

- DANGER!
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact avec la peau
- L'acide provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires • Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître en cas d'ingestion ou inhalé
- Peut être nocif pour les enfants allaités • Peut provoquer le cancer en cas d'ingestion ou d'inhalation • Provoque une irritation cutanée, des lésions oculaires graves
- Le contact avec les composants internes peut provoquer une irritation ou brûlures graves
- Cause des dommages au système nerveux central, au sang et aux reins en cas d'exposition prolongée ou répétée en cas d'ingestion ou d'inhalation
- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau • Peut former un mélange air/gaz explosif pendant la charge • Gaz extrêmement inflammable (hydrogène) • Risque d'explosion, d'incendie, de souffle ou de projection

MOT D'AVERTISSEMENT : DANGER !

## CONSEILS DE PRUDENCE

- Obtenir des instructions spéciales avant utilisation • Ne pas manipuler avant d'avoir pris toutes les précautions de sécurité été lu et compris
- Se laver soigneusement après manipulation • Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit • Éviter tout contact pendant la grossesse/pendant l'allaitement • Porter des gants de protection/des vêtements de protection, une protection des yeux/du visage
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols • Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé
- Éviter le contact avec l'acide interne
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols • Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes
- En cas d'ingestion ou de consommation : rincer la bouche ; Ne pas faire vomir; Appeler le centre antipoison/médecin si vous ne vous sentez pas bien
- En cas de contact avec les vêtements ou la peau (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser ; Rincer la peau (les cheveux) à l'eau/se doucher
- En cas d'inhalation : Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la confortable pour respirer ; Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin
- En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes ; Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire ; Continuez à rincer; Si vous êtes exposé/préoccupé ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin
- Conserver sous clé, dans un endroit bien aéré, conformément à la réglementation locale et nationale
- Éliminer le contenu/récipient conformément à réglementation locale et nationale • Tenir hors de portée des enfants

Rolls

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS (CHIMIQUE / NOM COMMUN)	N° CAS	% PAR POIDS
Plomb et oxyde de plomb	7439-92-1, 1309-60-0	60-70
Acide sulfurique (électrolyte)	7664-93-9	10-15
Acrylonitrile butadiène styrène (ABS)	9003-56-9	5-10
Calcium	7440-70-2	<0,5
Étain	7440-31-5	<1
Séparateur PVC-SiO <sub>2</sub>	N / A	3-4
Silice pyrogénée	N / A	1-1.5

### 4. PREMIERS SECOURS

Les batteries OPZv ne présentent aucun danger pour les yeux et la peau dans des circonstances normales. En cas d'exposition aux parties internes de la batterie, les éléments suivants des mesures doivent être prises.

#### Inhalation :

Électrolyte (acide sulfurique) – Transporter immédiatement à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si les difficultés respiratoires ne s'améliorent pas rapidement, transporter chez un médecin. Consultez un docteur.

Plomb - retirer de l'exposition, se gargariser, se laver le nez et les lèvres ; consultez un docteur.

#### Ingestion :

Électrolyte (acide sulfurique) – Faire boire de grandes quantités d'eau, NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux immédiats.

Plomb – Consulter immédiatement un médecin.

#### Peau :

Électrolyte (acide sulfurique) – Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer contaminé

vêtements, y compris les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser, jeter les chaussures contaminées. Consulter un médecin si les symptômes/l'irritation persistent.

Plomb – Laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Yeux :

Électrolyte (acide sulfurique) – Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin.

Plomb – Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Limites d'inflammabilité : LIE = 4,1 % (hydrogène gazeux dans l'air), UEL = 74,2 % Moyens/

agents d'extinction - CO<sub>2</sub> (ne pas utiliser directement sur les cellules), mousse appropriée, poudre chimique sèche ; utiliser des médias/agents appropriés pour le feu environnant et éviter de respirer les vapeurs.

*Rolls*

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUITE.

Les batteries OPZV ne présentent aucun danger pour les yeux et la peau dans des circonstances normales. En cas d'exposition aux parties internes de la batterie, les éléments suivants des mesures doivent être prises.

### Procédures de lutte contre l'incendie :

Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive (ou un masque de type cartouche). Faites attention aux éclaboussures d'acide lors de toute application d'eau (si l'acide ou le métal de la batterie ne risque pas d'être exposé) et portez des vêtements, des gants, une protection du visage et des yeux résistants à l'acide (protections contre les éclaboussures de produits chimiques ou écran facial). Si les batteries sont en charge, coupez l'alimentation de l'équipement de charge.

\*remarque - les chaînes de batteries connectées en série peuvent toujours présenter un risque de choc électrique même lorsque l'équipement de charge est éteint\*

**Produits de combustion dangereux :** CO, CO<sub>2</sub>, acide, hydrogène et oxygène gazeux.

De l'hydrogène gazeux hautement inflammable est généré pendant la charge et le fonctionnement des batteries. S'il est allumé par une cigarette allumée, une flamme nue ou une étincelle, peut provoquer une explosion de la batterie avec dispersion de fragments de boîtier et d'électrolyte liquide corrosif. Éloignez toutes les sources d'ignition de gaz et ne laissez pas d'articles métalliques entrer simultanément en contact avec les bornes négative et positive de la batterie. Suivez attentivement les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Porter des vêtements, des bottes, des gants et un écran facial résistants aux acides. Arrêter l'écoulement du matériau, contenir/absorber les petits déversements avec du sable sec, de la terre ou de la vermiculite ; ne pas utiliser de matériaux combustibles et ventiler la zone. Pomper l'électrolyte renversé dans des récipients marqués pour récupération ou élimination. Si possible, neutralisez soigneusement l'électrolyte renversé avec un alcali approprié tel que de la chaux, du carbonate de soude ou du bicarbonate de sodium. Ne pas permettre le rejet d'acide non neutralisé dans les égouts.

Consulter les exigences fédérales, provinciales/étatiques et locales pour les moyens d'élimination autorisés.

L'acide doit être géré conformément aux exigences locales, provinciales/étatiques et nationales/fédérales approuvées.

Les batteries endommagées qui ne sont pas chaudes ou brûlantes doivent être placées dans un sac ou un récipient en plastique scellé.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation :

Sauf en cas d'opérations de recyclage, ne pas percer le boîtier ni vider le contenu de la batterie. Il peut y avoir un risque accru de décharge électrique à cause des chaînes de batteries connectées. Si le boîtier de la batterie est cassé, évitez tout contact avec les composants internes. Gardez les bouchons d'aération en place et couvrez les bornes pour éviter les courts-circuits. Placez du carton entre les couches de batteries automobiles empilées pour éviter les dommages et les courts-circuits. Tenir à l'écart des matières combustibles, des produits chimiques organiques, des substances réductrices, des métaux, des oxydants puissants et de l'eau. Utilisez des bandes et/ou du film étirable pour sécuriser les articles à expédier. Porter des vêtements et un équipement de protection pendant la manipulation et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver après manipulation.

### Stockage :

Stockez les batteries sous le toit dans des zones fraîches (<300 C), sèches et bien ventilées, séparées des matériaux incompatibles et des activités ou sources susceptibles de créer des flammes, des étincelles ou de la chaleur.

Conserver les récipients fermés et les protéger du contact avec l'eau pour éviter une éventuelle réaction violente. Stocker sur des surfaces lisses et imperméables avec des mesures de confinement des liquides en cas de déversement d'électrolyte. Tenez-vous à l'écart des objets métalliques qui pourraient ponter les bornes d'une batterie et créer un court-circuit dangereux.

### Chargement :

Il existe un risque possible de choc électrique dû à l'équipement de chargement et aux chaînes de batteries connectées en série, qu'elles soient chargées ou non. Coupez l'alimentation des chargeurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés et avant de détacher toute connexion de circuit. Les batteries chargées génèrent et libèrent de l'hydrogène gazeux inflammable. L'espace de chargement doit être ventilé. Maintenez les bouchons d'aération de la batterie en place. Interdire de fumer et éviter la création de flammes et d'étincelles à proximité.

Portez une protection pour le visage et les yeux à proximité des batteries en cours de chargement.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition (mg/m3)

CHIMIQUE	PEL OSHA	NIOSH (États-Unis)	ACGIH	QUÉBEC PEV ONTARIO OEL	OEL (UE)
Diriger et diriger Composés (inorganiques)	0,05	0,05	0,05	0,05	0,15a)
Acide sulfurique (Électrolyte)	1	1	0,2	1	0,05(b)

(a) Sous forme d'aérosol inhalable (b) Fraction thoracique

**Contrôles d'ingénierie (ventilation) :** Stocker et manipuler dans un endroit bien ventilé. Si une ventilation mécanique est utilisée, les composants doivent être résistants aux acides. Charger les batteries dans des zones avec une ventilation adéquate. La ventilation générale par dilution est acceptable.

**Protection respiratoire :** Aucune requise dans des conditions normales. Lorsque les concentrations de brouillard d'acide sulfurique sont connues pour dépasser PEL, utilisez une protection respiratoire approuvée par NIOSH ou MSHA.

**Protection de la peau :**

si le boîtier de la batterie est endommagé, utilisez des gants en caoutchouc ou en plastique résistants aux acides avec un gant jusqu'aux coudes, des vêtements, un tablier et des bottes résistant aux acides.

**Protection des yeux :**

si le boîtier de la batterie est endommagé, utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les informations suivantes ne concernent que les ingrédients et ne sont valables que lorsque le contenu est exposé.

ÉLECTROLYTE (ACIDE SULFURIQUE)		ÉLECTROLYTE (ACIDE SULFURIQUE)	
État physique, odeur et apparence	Odeur liquide, piquante et piquante, incolore	Gravité spécifique (H2O = 1)	Liquide, a 1.215 à 1.350 forte, odeur piquante, incolore
Solubilité dans l'eau (p/p)	100%	Pression de vapeur (mm Hg)	dix
Point d'ébullition	203-2400F	Densité de vapeur (Air = 1)	Supérieur à 1
pH	~ 1 à 2	Point de rupture	Au-dessous de la température ambiante (sous forme d'hydrogène gazeux)
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Moins que 1	% volatil en poids	N / A
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	4,1 % (Hydrogène)	Limite supérieure d'explosivité (LUE)	74,2 % (Hydrogène)

*Rolls*

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :  stable  instable

Ce produit est stable dans des conditions normales à température ambiante.

### Conditions à éviter :

surcharge prolongée à courant élevé ; sources d'ignition, de chaleur et de flamme nue ; court-circuit, eau.

### Incompatibilités : (matériaux à éviter)

Électrolyte – le contact avec des combustibles et des matières organiques peut provoquer un incendie et une explosion ; réagit aussi violemment avec les agents réducteurs forts, les métaux, le trioxyde de soufre gazeux, les oxydants forts et l'eau. Le contact avec des métaux peut produire des vapeurs toxiques de dioxyde de soufre et peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

Les réactions peuvent générer beaucoup de chaleur, tout comme la dilution de l'acide sulfurique avec de l'eau ; n'ajoutez jamais d'eau à l'acide, l'acide doit toujours être ajouté lentement à l'eau.

Composés de plomb - évitez tout contact avec des acides forts, des bases, des halogénures, des halogénates, du nitrate de potassium, du permanganate, des peroxydes, de l'hydrogène naissant et des agents réducteurs.

**Produits de décomposition dangereux :** CO, CO<sub>2</sub>, acide, hydrogène et oxygène gazeux  
Remarque : aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce produit ne provoque pas de propriétés toxicologiques lors de la manipulation et de l'utilisation de routine.

### Toxicité aiguë:

	INHALATION	ORAL
Électrolyte (acide sulfurique)	CL50 rat : 375 mg/m <sup>3</sup>	LD50 rat : 2140 mg/kg

### Voies d'entrée :

Inhalation, ingestion, contact avec la peau ou les yeux ; nuisible par toutes les voies d'entrée.

Inhalation – la respiration de vapeurs ou de brouillards d'acide sulfurique peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires.

Ingestion – peut causer une grave irritation de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

Contact avec la peau – irritation grave, brûlures et ulcération.

Contact avec les yeux – irritation grave, brûlures, lésions de la cornée et cécité.

Effets de la surexposition (aigus) – irritation grave de la peau, dommages à la cornée, irritation des voies respiratoires supérieures.

Effets de la surexposition (chroniques) – érosion possible de l'émail des dents, inflammation du nez, de la gorge et des bronches.

Cancérogénicité – Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé « le brouillard inorganique fort contenant de l'acide sulfurique » comme cancérogène du groupe 1, une substance cancérogène pour l'homme.

Cette classification ne s'applique pas aux formes liquides d'acide sulfurique ou aux solutions d'acide sulfurique contenues dans une batterie.

Aucun brouillard d'acide inorganique (brouillard d'acide sulfurique) n'est généré lors d'une utilisation normale de ce produit.

Une mauvaise utilisation du produit, telle qu'une surcharge, peut entraîner la génération d'un brouillard d'acide sulfurique.

La surexposition au brouillard d'acide sulfurique peut causer des dommages aux poumons et aggraver les conditions pulmonaires.

Le contact de l'acide sulfurique avec la peau peut aggraver des maladies telles que l'eczéma et la dermatite de contact.

*Rolls*

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUITE.

### Toxicité aiguë:

	INHALATION	ORAL
Plomb (Élémentaire)	Estimation du Point de Toxicité Aiguë = 4500 ppmV (basé sur le lingot de plomb)	Estimation de la toxicité aiguë (ATE) = 500 mg/kg de poids corporel (sur la base de lingots de plomb)

### Voies d'entrée : Une

exposition dangereuse ne peut se produire que lorsque le produit est chauffé, oxydé ou autrement traité ou endommagé pour créer de la poussière, de la vapeur ou de la fumée. La présence d'hydrogène naissant peut générer du gaz arsine hautement toxique.

Inhalation – l'inhalation de poussière ou de vapeurs de plomb peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons

Ingestion – une ingestion aiguë peut provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des crampes sévères ; cela peut entraîner rapidement une toxicité systémique et doit être traité par un médecin.

Contact avec la peau – non absorbé par la peau. Contact avec les yeux – peut provoquer une irritation des yeux, douleurs

musculaires et faiblesse, troubles du sommeil et irritabilité Effets de surexposition (chroniques) – Anémie; neuropathie, en particulier des nerfs moteurs, avec chute du poignet ; dommages aux reins; modifications de la reproduction chez les mâles et les femelles. L'exposition répétée au plomb et aux composés de plomb sur le lieu de travail peut entraîner une toxicité du système

nerveux. Certains toxicologues signalent des vitesses de conduction anormales chez les personnes ayant une plombémie de 50µg/100mL ou plus. Une forte exposition au plomb peut entraîner des lésions du système nerveux central, une encéphalopathie et des lésions des tissus hématopoïétiques.

Cancérogénicité - répertorié par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) dans le groupe 2A, probablement chez les animaux à des doses extrêmes. Cela équivaut approximativement à la catégorie 1B du SGH. La preuve de la cancérogénicité chez l'homme fait actuellement défaut.

La surexposition au plomb et à ses composés peut aggraver certaines formes de maladies rénales, hépatiques et neurologiques.

Tous les métaux lourds, y compris les ingrédients dangereux de ce produit, pénètrent dans l'organisme principalement par inhalation et ingestion. La plupart des problèmes d'inhalation peuvent être évités par des précautions adéquates telles que la ventilation et la protection respiratoire décrites dans la section 8.

Suivre une bonne hygiène personnelle pour éviter l'inhalation et l'ingestion : bien se laver les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le chantier. Gardez les vêtements contaminés hors des zones non contaminées ou portez des vêtements de protection lorsque vous vous trouvez dans ces zones.

Restreindre l'utilisation et la présence de nourriture, de tabac et de cosmétiques aux zones non contaminées.

Les vêtements de travail et l'équipement de travail utilisés dans les zones contaminées doivent rester dans les zones désignées et ne jamais être ramenés à la maison ou lavés avec des vêtements personnels non contaminés. Ce produit est destiné à un usage industriel uniquement et doit être isolé des enfants et de leur environnement.

Le 19e amendement à la directive européenne 67/548/CEE a classé les composés du plomb, mais pas le plomb sous forme métallique, comme pouvant être toxiques pour la reproduction. Phrase de risque 61 : Peut être nocif pour l'enfant à naître, s'applique aux composés du plomb, en particulier les formes solubles.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le plomb est très persistant dans le sol et les sédiments, mais il n'existe aucune donnée sur la dégradation environnementale. La mobilité du plomb métallique entre les compartiments écologiques est lente. La bioaccumulation du plomb se produit chez les animaux et les plantes aquatiques et terrestres, mais peu de bioaccumulation se produit dans la chaîne alimentaire. (la plupart des études incluent des composés de plomb et non du plomb élémentaire).

### Toxicité aquatique :

Acide sulfurique	CL50 24 h, poissons d'eau douce (Brachydanio rerio)	82mg/L
Acide sulfurique	CME0 96 h, poissons d'eau douce (Cyprinus carpio)	22mg/L
Mener	CL50 48 h (modélisé pour les invertébrés aquatiques)	<1 mg/L (basé sur le lingot de plomb)

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Consulter les réglementations nationales/fédérales, provinciales/étatiques et locales pour connaître les moyens d'élimination autorisés.

### Batteries usagées :

envoyer à une fonderie de plomb secondaire pour recyclage ; les batteries au plomb-acide usagées ne sont pas réglementées en tant que déchets dangereux lorsque les exigences de la section 266.80 du 40 CFR sont respectées ; l'acide sulfurique déversé est un déchet dangereux caractéristique; Numéro de déchet dangereux EPA D002 (corrosivité) et D008 (plomb).

Électrolyte : placez la boue neutralisée dans des conteneurs scellés résistants à l'acide et éliminez-les comme des déchets dangereux, le cas échéant. Les déversements importants dilués dans l'eau, après neutralisation et test, doivent être gérés conformément aux exigences locales, provinciales/étatiques et nationales/fédérales.

Le respect des réglementations locales, provinciales/étatiques et nationales/fédérales applicables aux caractéristiques de fin de vie incombera à l'utilisateur final.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Toutes les batteries OPzV n'ont pas besoin d'être transportées et expédiées en tant que matières dangereuses corrosives de classe 8 entièrement réglementées / marchandises dangereuses lorsqu'elles sont testées, emballées et marquées conformément aux réglementations suivantes, car elles répondent aux exigences de test et de spécification pour la désignation "non renversable" et sont identifiés comme « batterie, stockage électrique, non renversable ».

**DOT : 49 CFR 173.159(f) et 49 CFR 173.159a** Les batteries sont

exemptées de la réglementation car elles ont été testées conformément aux tests de vibration et de pression différentielle trouvés dans 49 CFR 173.159(f) et « test de rupture » trouvés dans 49 CFR 173.159a - les batteries doivent être protégées contre les courts-circuits et emballées en toute sécurité conformément au 49 CFR

173.159a - les batteries et l'emballage extérieur doivent être clairement et durablement marqués NON-SPILLABLE BATTERY ou NON-SPILLABLE comme l'exige le 49 CFR 173.159a

*Rolls*

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT SUITE.

### IATA : Instruction d'emballage 872 et disposition spéciale A67 Les batteries

sont exemptées de la réglementation car elles ont été testées conformément aux tests de vibration et de différence de pression trouvés dans l'instruction d'emballage 872 et le « test de rupture » trouvé dans la disposition spéciale A 67 du Transport aérien international. Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'IATA. - les batteries doivent être protégées contre les courts-circuits et solidement emballées conformément à la disposition particulière A67

- les piles et leur emballage extérieur doivent porter de manière claire et durable la mention NON-VERSABLE BATTERIE ou NON-VERSABLE - les mentions « sans restriction » et « Disposition spéciale A67 » doivent figurer dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien lorsqu'une lettre de transport aérien est émis

### IMDG : Disposition spéciale 238.1 et 238.2 Les

batteries sont exemptées de la réglementation car elles ont été testées conformément aux tests de vibration et de pression différentielle et au « test de rupture » figurant dans la disposition spéciale 238.1 et 238.2 - les batteries et leur emballage extérieur doivent être clairement et durablement marqué NON-VERSABLE BATTERIE ou NON-VERSABLE

- les batteries doivent être protégées contre les courts-circuits et solidement emballées conformément à la Disposition Spéciale 238.1 et 238.2

Si les réglementations énumérées ci-dessus ne sont pas respectées, les « piles non renversables » (UN2800) sont réglementées en tant que matières dangereuses corrosives de classe 8/marchandises dangereuses par le DOT, l'IATA et l'IMDG.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

La distribution au Canada doit respecter les règlements canadiens sur les produits contrôlés (RPC) 24(1) et 24(2).

Les batteries au plomb ne répondent PAS à la définition OSHA d'un « article » (US EPA, octobre 1998). Le plomb et l'acide qui composent ces batteries doivent être inclus lors de la détermination des différents seuils pour ces réglementations de la section EPCRA (Emergency Planning & Community Right-to-Know Act). L'acide contenu dans les batteries au plomb est de l'acide sulfurique, qui est une substance extrêmement dangereuse (EHS). Le tableau suivant présente les sections EPCRA applicables et leurs seuils respectifs pour l'acide sulfurique :

RUBRIQUE EPCRA	SEUILS
302 - Avis de planification d'urgence	TPQ ≥ 1000 livres
304 - Avis de libération d'urgence	QR ≥ 1000 livres
311 – Rapport sur les fiches signalétiques	*TPQ ≥ 500 lb
312 - Rapport d'inventaire chimique (c.-à-d. Niveau II)	*TPQ ≥ 500 lb

\* Le seuil de déclaration pour l'acide sulfurique est ≥ le TPQ désigné (quantité de planification du seuil) ou 500 lb, selon la valeur la moins élevée.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES SUITE.

Le plomb utilisé dans les batteries plomb-acide ne bénéficie d'aucune exemption OSHA ou EPCRA. Le plomb n'est pas un EHS et le tableau suivant décrit les sections EPCRA applicables et leurs seuils respectifs pour le plomb :

RUBRIQUE EPCRA	SEUILS
311 – Rapport sur les fiches signalétiques	≥ 10 000 livres
312 - Rapport d'inventaire chimique (c.-à-d. Niveau II)	≥ 10 000 livres

### Section 313 de l'EPCRA :

La déclaration du plomb et de l'acide sulfurique (et leurs rejets) dans les batteries au plomb utilisées dans les voitures, les camions, la plupart des grues, les chariots élévateurs, les moteurs de locomotive et les avions aux fins de la section 313 de l'EPCRA n'est pas requise. Les batteries au plomb utilisées à ces fins sont exemptées de déclaration en vertu de l'article 313 en vertu de l'« Exemption pour les véhicules à moteur ». Voir la page B-22 du document d'orientation de l'US EPA pour la déclaration du plomb et des composés de plomb en vertu de la section 313 de l'EPCRA pour des informations supplémentaires sur cette exemption.

### Avis au fournisseur : Ce

produit contient des produits chimiques toxiques qui peuvent être signalés conformément aux exigences de l'inventaire des rejets de produits chimiques toxiques (formulaire R) de la section 313 de l'EPCRA. Pour une installation de fabrication sous les codes SIC 20 à 39, les informations suivantes sont fournies pour vous permettre de remplir les rapports requis :

PRODUIT CHIMIQUE TOXIQUE	NUMERO CAS	% APPROXIMATIF EN POIDS
Mener	7439-92-1	65-75
Électrolyte (acide sulfurique)	7664-93-9	16-21

Avertissement de la proposition 65 de la Californie : les bornes de batterie, les bornes et les accessoires associés contiennent du plomb et des composés de plomb, des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et nuire à la reproduction. Se laver les mains après manipulation.

La distribution dans l'UE doit suivre les directives applicables à l'utilisation, l'importation / l'exportation du produit tel qu'il est vendu.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA pour l'acide sulfurique :

Inflammabilité (rouge) = 0

Santé (Bleu) = 3

Réactivité (jaune) = 2

**Avis de non-responsabilité :** cette fiche de données de sécurité est basée sur les informations et les sources disponibles au moment de la préparation ou de la révision. Les informations ont été obtenues à partir de sources considérées comme fiables, mais pas sous notre supervision ou notre contrôle.

Surette Battery Company Limited n'offre aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les données contenues dans cette FDS sont proposées pour votre information, considération et enquête. Les directives pour la manipulation et l'utilisation en toute sécurité de ce produit fournies ne donnent pas et ne peuvent pas conseiller sur toutes les situations possibles et l'utilisation de ce produit doit être évaluée pour déterminer si des précautions supplémentaires sont nécessaires. Il est de la responsabilité de chaque utilisateur de ce produit de déterminer l'adéquation de ce produit et de respecter les exigences de toutes les lois applicables concernant l'utilisation, le transport et l'élimination de ce produit.